

SEUILS DES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS AU TITRE DU 1^{er} SEMESTRE 2023

Par Arrêté en date du 24 Janvier 2023, le ministère des finances a publié les taux d'intérêt effectifs moyens, relatifs au deuxième semestre 2022 pour chaque catégorie de concours bancaire ainsi que les seuils des **taux d'intérêt excessifs** correspondants au titre du **premier semestre 2023** comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie des concours	Taux d'intérêt Effectif moyen (%)	Seuil du taux d'intérêt excessif correspondant (%)
1. Leasing mobilier et immobilier	13.49	16,18
2. Crédits à la consommation	11.06	13.27
3. Découverts matérialisés ou non par des effets	11.00	13.30
4. Crédits à l'habitat financés sur les ressources ordinaires des banques	9.81	11.77
5. Affacturage	10.97	13.16
6. Crédits à long terme	9.50	11.40
7. Crédits à moyen terme	9.79	11.74
8. Crédits à court terme découverts non compris	9.46	11.35

Étant signalé que le **taux effectif global** de chaque crédit octroyé par les banques et les établissements financiers **ne doit pas dépasser le taux d'intérêt excessif** de la catégorie de crédit correspondante.

SEUILS DES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS AU TITRE DU 2^{ème} SEMESTRE 2023

Par Arrêté en date du 4 Décembre 2023, le ministère des finances a publié les taux d'intérêt effectifs moyens, relatifs au premier semestre 2023 pour chaque catégorie de concours bancaire ainsi que les seuils des **taux d'intérêt excessifs** correspondants au titre du **deuxième semestre 2023** comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie des concours	Taux d'intérêt Effectif moyen (%)	Seuil du taux d'intérêt excessif correspondant (%)
1. Leasing mobiliers et immobiliers	13.73	16,47
2. Crédits à la consommation	11.73	14.07
3. Découverts matérialisés ou non par des effets	11.52	13.82
4. Crédits à l'habitat financés sur les ressources ordinaires des banques	10.57	12.68
5. Affacturage	12	14.40
6. Crédits à long terme	10.26	12.31
7. Crédits à moyen terme	10.47	12.56
8. Crédits à court terme découverts non compris	10	12

Étant signalé que le **taux effectif global** de chaque crédit octroyé par les banques et les établissements financiers **ne doit pas dépasser le taux d'intérêt excessif** de la catégorie de crédit correspondante.

SEUILS DES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS AU TITRE DU 1^{er} SEMESTRE 2024

Par Arrêté en date du 14 Février 2024, le ministère des finances a publié les taux d'intérêt effectifs moyens, relatifs au deuxième semestre 2023 pour chaque catégorie de concours bancaire ainsi que les seuils des **taux d'intérêt excessifs** correspondants au titre du **premier semestre 2024** comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie des concours	Taux d'intérêt Effectif moyen (%)	Seuil du taux d'intérêt excessif correspondant (%)
1. Leasing mobiliers et immobiliers	13.83	16,59
2. Crédits à la consommation	11.83	14.19
3. Découverts matérialisés ou non par des effets	11.70	14.04
4. Crédits à l'habitat financés sur les ressources ordinaires des banques	10.73	12.87
5. Affacturage	12.29	14.74
6. Crédits à long terme	10.43	12.51
7. Crédits à moyen terme	10.67	12.80
8. Crédits à court terme découverts non compris	10.19	12.22

Étant signalé que le **taux effectif global** de chaque crédit octroyé par les banques et les établissements financiers **ne doit pas dépasser le taux d'intérêt excessif** de la catégorie de crédit correspondante.

SEUILS DES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS AU TITRE DU 2^{ème} SEMESTRE 2024

Par Arrêté en date du 9 Septembre 2024, le ministère des finances a publié les taux d'intérêt effectifs moyens, relatifs au premier semestre 2024 pour chaque catégorie de concours bancaire ainsi que les seuils des **taux d'intérêt excessifs** correspondants au titre du **deuxième semestre 2024** comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie des concours	Taux d'intérêt Effectif moyen (%)	Seuil du taux d'intérêt excessif correspondant (%)
1. Leasing mobilier et immobilier	13.68	16.41
2. Crédits à la consommation	11.99	14.38
3. Découverts matérialisés ou non par des effets	12.16	14.59
4. Crédits à l'habitat financés sur les ressources ordinaires des banques	11.01	13.21
5. Affacturage	12.55	15.06
6. Crédits à long terme	10.72	12.86
7. Crédits à moyen terme	10.67	12.80
8. Crédits à court terme découverts non compris	10.41	12.49

Étant signalé que le **taux effectif global** de chaque crédit octroyé par les banques et les établissements financiers **ne doit pas dépasser le taux d'intérêt excessif** de la catégorie de crédit correspondante.